

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1030/SG/CG portant modification de l'arrêté n° 70-1416/SG/CG du 21 novembre 1970 portant organisation' du cadre territorial des nostes et télécommunications....

n° 75-1030/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
29 mai 1975

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1975

Date du numéro
25 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Les articles 6 et 12 de l'arrêté n° 70-1416/SG/CG du 21 novembre 1970 portant organisation du cadre territorial des postes et télécommunications sont modifiés respectivement comme suit : Art 6: Au lien de: « Les inspecteurs stagiaires sont recrutés. après examen probatoire parmi les fonctionnaires du cadre des contrôleurs comptant deux années de service dans ce cadre.» Lire : « Les inspecteurs stagiaires sont recrutés après examen probatoire parmi les fonctionnaires du cadre des contrôleurs comptant quatre années de service titulaire dans ce cadre.» Art. 12. — Nouvelle rédaction : « Les contrôleurs stagiaires sont recrutés — au concours direct parmi les candidats munis du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent dans la limite de 75 % des places disponibles : — au concours professionnel, parmi les fonctionnaires du cadre des agents d'exploitation et des agents des [IEM. comptant deux années de service dans ce cadre, dans la limite de 25 % des places disponibles. : Des concours distincts sont organisés ouvrant accès à l'emploi de contrôleur stagiaire de la branche exploitation des installations électro-mécaniques. Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1 janvier 1975.